

**Le Président**

Amiens, le 6 février 2019

**Objet :** Couverture téléphonie mobile  
**N/Réf. :** CAB.LS/DR/VS

Madame, Monsieur le Maire,

Par courrier du 16 mai dernier, je vous ai informé de l'accord conclu le 14 janvier 2018 entre le Gouvernement et les 4 opérateurs de téléphonie mobile pour l'amélioration de l'accès au réseau de téléphonie mobile, dont l'une des dispositions vise la couverture de zones mal couvertes par les opérateurs.

Ce dispositif de « couverture ciblée » prévoit le déploiement de 5 000 nouveaux sites par opérateur d'ici 2026, pour la couverture de zones qui auront été identifiées comme non couvertes, ou de mauvaise couverture, par l'État en concertation avec les collectivités. A cet effet, un Comité technique départemental a été constitué dans la Somme, co-présidé par la Préfecture et le Conseil départemental, auquel participe notamment l'Association des Maires de la Somme. D'ores et déjà, 8 nouveaux sites d'émission ont été attribués à notre département au titre des dotations 2018 – 2019(1).

Pour la sélection des sites des années suivantes, il est important de documenter la mauvaise qualité de couverture dont souffrent encore de nombreuses communes. Les signalements des usagers eux-mêmes peuvent dorénavant y contribuer grâce à l'application gratuite dénommée «Tu Captés ?», téléchargeable sur téléphone portable : la qualité de couverture du réseau de leur opérateur est mesurée automatiquement et vient alimenter une base de données régionale opposable aux opérateurs.

Je ne saurais donc trop vous recommander de faire la publicité de cette application, co-financée par la Région, la Banque des Territoires et les Départements, auprès de votre Conseil Municipal et de votre population : pour être probants, les tests de couverture doivent, en effet, être effectués en autant de lieux que possible et surtout concerner le réseau de chacun des 4 opérateurs.

Vous trouverez une plaquette et une vidéo de présentation de cette application sur le site Internet du Département, à l'adresse : [www.somme.fr](http://www.somme.fr).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleures salutations.



Laurent SOMON

(1) couverture des communes de Lanches-Saint-Hilaire, Bonneville, Fieffes-Montrelet, Mailly- Rainneval, Barly/Mézerolles, Chuignes, Etinehem, Méricourt, Morlancourt et Suzanne